

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT D'ETAT

DIRECTION GENERALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

DIRECTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

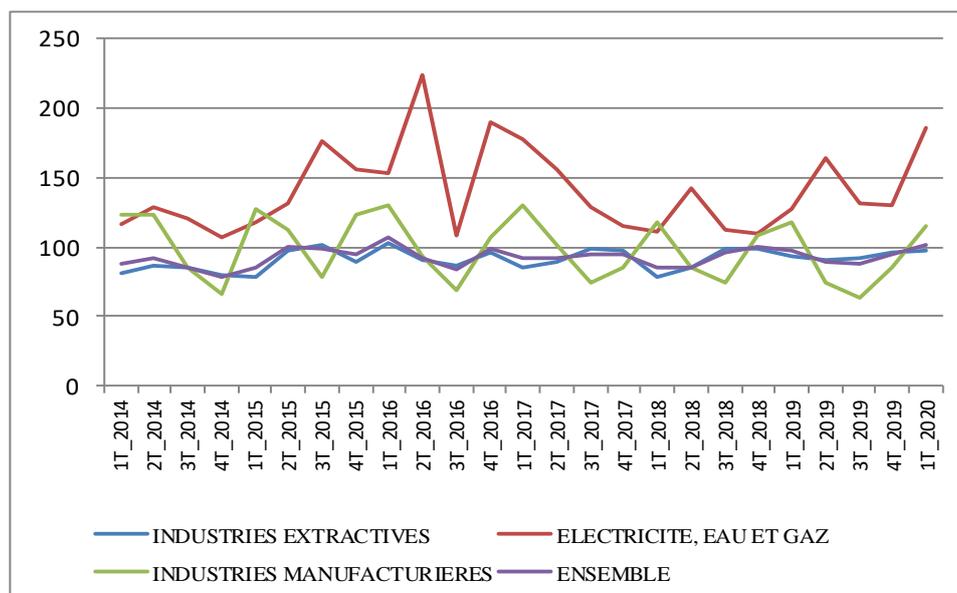
SERVICE DE LA CONJONCTURE



Unité-Travail-Progress



INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (1^{er} trimestre 2020)



Présentation

L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur permettant de mesurer l'évolution de la production du tissu industriel sur une période bien définie.

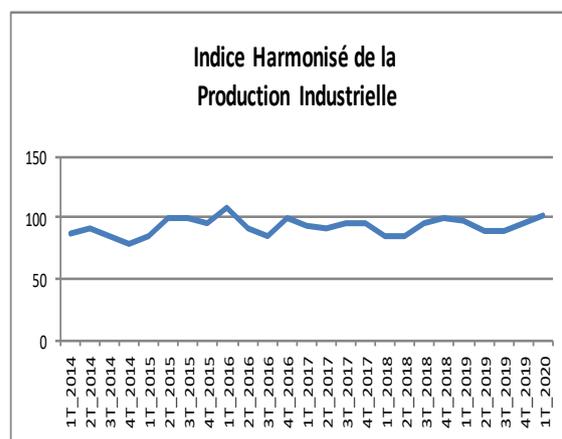
L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) publie depuis janvier 2012 des notes trimestrielles de l'IHPI pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations trimestrielles sur l'activité industrielle au Tchad.

L'indice base 100 en 2012 du Tchad, couvre les industries extractives, les industries agro-alimentaires, les industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, l'industrie pétrolière, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne). L'indice est de type Laspeyres pondéré par les indices de sous-branches relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale. L'échantillon est composé de 26 entreprises avec 34 produits couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin d'un trimestre sous revue.

Hausse de la production du tissu industriel au Tchad

Malgré la crise mondiale liée à la pandémie du COVID-19, la production du tissu industriel au Tchad a augmenté au premier trimestre 2020. En effet, au cours de ce trimestre, les activités de productions industrielles au Tchad ont augmenté de 6,7% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation de la production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz (+42,9%), des industries manufacturières (+36,1%) et des industries extractives (+1,7%). Cependant, cette hausse a été ralentie par la chute de production des boissons (-75,7%) suite à la crise qu'a connue les Brasseries du Tchad (BDT).

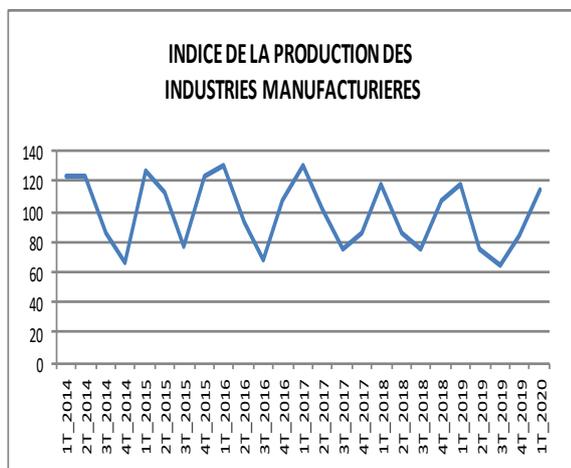
De même, en glissement annuel, la production industrielle au Tchad au cours du trimestre sous revue a baissé de 5,6%.



Hausse de la production des industries manufacturières

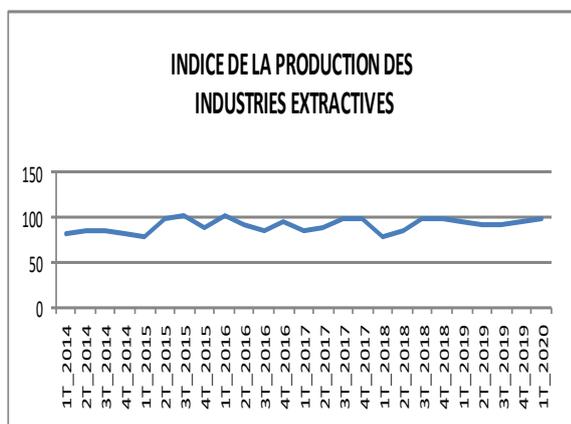
La production des industries manufacturières au Tchad a augmenté de 36,1% au 1^{er} trimestre

2020 par rapport au dernier trimestre de l'année précédente. En revanche, en glissement annuel, elle a baissé de 2,1% au cours de ce trimestre.



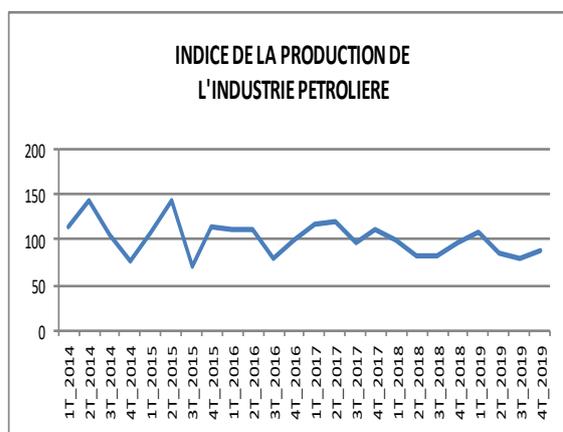
Une croissance faible de production des industries extractives

La production des industries extractives au Tchad a augmenté faiblement de 1,7% au 1^{er} trimestre 2020 par rapport 4^{ème} trimestre 2019 en liaison d'une part, avec la mise en production depuis juin 2019 du champ de Daniela par la société China National Petroleum Company (CNPC). De même, en glissement annuel, la production des industries extractives a augmenté de 4,6% au cours du trimestre sous revue.



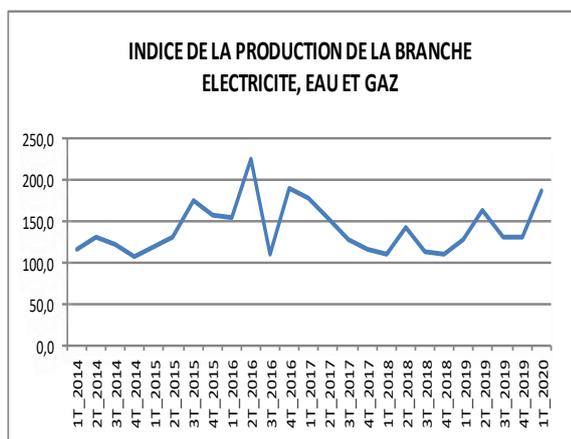
Importante hausse de la production de l'industrie pétrolière

Au 1^{er} trimestre 2020, la production de l'industrie pétrolière au Tchad a augmenté de 26,9% par rapport au trimestre précédent. De même, en glissement annuel, la production de l'industrie pétrolière a crû mais faiblement de 1,8% au cours du trimestre sous revue.



Croissance importante de production des industries de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz

Les activités de production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz au Tchad ont augmenté fortement de 42,9% au 1^{er} trimestre 2020 par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. De même, en glissement annuel, la production de cette branche a augmenté fortement de 47,1% au cours du trimestre sous revue.



Hausse de la production des industries de matériaux-minéraux

La production des industries de matériaux-minéraux a crû fortement de 40,4% au 1^{er} trimestre comparé au 4^{ème} trimestre de l'année précédente. Cependant, en glissement annuel, la production des industries de matériaux-minéraux a augmenté de manière modérée (+8,1%) au cours du trimestre sous revue.

La hausse de production des industries agro-alimentaires

Les activités de production des industries agro-alimentaires au 1^{er} trimestre 2020 ont augmenté fortement de 52,4% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 en liaison d'une part avec les installations techniques suite à l'acquisition de

nouvelles machines et d'un stock de pièces de rechanges qui ont permis de booster la production de l'huile et des tourteaux et, avec le démarrage de la campagne sucrière 2019/2020 au début du mois de novembre qui a amélioré ainsi la production de la CST d'autre part. En revanche, en glissement annuel, elles ont baissé de 7,2% au cours de ce trimestre.

Indices des branches regroupées			
BRANCHES REGROUPEES	1er Trim. 2020	Variation Trimestrielle(%)	Glissement Annuel(%)
Indutries extractives	97,7	1,7	4,6
Industries agro-alimentaires	134,0	52,4	-7,2
Industries du textile, d'habillement et cuir	0,0	0,0	0,0
Imprimerie	99,1	147,2	-14,1
Industrie pétrolière	111,5	26,9	1,8
Industries de matériaux minéraux	65,9	40,4	8,1
Industries métalliques	0,0	0,0	-100,0
Autres industries manufacturières	54,1	0,0	0,0
Electricité, eau et gaz	186,5	42,9	47,1
IHPI_Global	100,9	6,7	3,8

Aperçu méthodologique de l'IHPI

Champ couvert

Dans le cadre de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) dans les pays membres d'Afristat, le champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'Afristat (NAEMA) parmi les activités agricoles. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les Boulangeries industrielles qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas également concernées.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la liste des entreprises du répertoire des entreprises dont dispose l'INSEED. Cette liste a été étendue à d'autres entreprises issues des fichiers des autres administrations (DGI, CNPS, etc). Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le Chiffre d'Affaires (CA) et les effectifs du personnel ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité sectorielle et selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays.

Méthode de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui de proportion cumulée. IL est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de taille de l'entreprise.

Méthode de calcul de l'IHPI

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries témoins) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du trimestre courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon le poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Tableau A01 : Indices par branches d'activité

BRANCHES	Pondérations	T1_2019	T4_2019	T1_2020	Variation trimestrielle	Glissement annuel
EXTRACTION D'HYDROCARBURES	8148,7	93,3	95,9	97,6	1,8	4,7
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	17,3	51,9	103,7	102,6	-1,1	97,8
ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES	289,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
FABRICATION DE BOISSONS	100,1	103,7	237,0	57,6	-75,7	-44,5
FABRICATION DES PRODUITS A BASE DE TABAC	86,6	66,5	48,7	48,7	0,0	-26,7
FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	7,1	115,3	40,1	99,1	147,2	-14,1
RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION	907,8	109,5	87,9	111,5	26,9	1,8
FABRICATION DE MATERIAUX MINERAUX	30,5	61,0	46,9	65,9	40,4	8,1
FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A.	28,4	13,4	0,0	0,0	0,0	-100,0
FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	0,2	54,1	54,1	54,1	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	57,6	125,6	136,8	205,1	49,9	63,4
CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	12,7	132,3	101,8	101,8	0,0	-23,1
ENSEMBLE	10000,0	97,2	94,6	100,9	6,7	3,8

Source : INSEED/DSE/SCPM

Supervision générale :

BARADINE ZAKARIA MOURSAL, Directeur Général de l'INSEED.

Coordination technique des travaux :

AHMAT SOULEYMAN HACHIM, Directeur des Statistiques Economiques.

Traitement et rédaction :

- **KOÏNA ALAÏNA**, Cadre Statisticien Economiste au Service de la Conjoncture ;
- **FANGAMLA MARANDI**, Responsable de la Conjoncture.

Collecte des données :

- **BAMANI KEMDI Richard**, Agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques ;
- **DAOUD Moustapha**, Agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques.

Toutes les correspondances concernant l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle sont à adresser à :

Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Rue Brosset, Quartier Djambal Ngato, BP: 453 – N'Djamena – Tchad, tel: +235 22 52 31 64, Fax: +235 22 52 66 13, E-mail: info@inseed.td, Site web: www.inseed.td